



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Décisions budgétaires en
annexe au BP 2016

Décision n° 16 04 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vendredi quinze avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président indique qu'après les orientations budgétaires, débattues en assemblée le 1er avril dernier, les services de la préfecture ont notifié la dotation de l'Etat qui s'avère être nettement inférieure à ce qui était prévu (moins 259 000 €). Il en va de même pour la cotisation foncière des entreprises dont les bases ont diminué (moins 60 000 €), et pour les taxes des ménages, hors la TEOM, (moins 70 000 €). Ainsi le budget communautaire se voit amputé de près de 390 000 € de recettes.

Face à cette nouvelle situation, les membres du bureau et de la commission des finances ont, d'une part, apporté des modifications au budget 2016 initialement projeté dans le rapport d'orientations budgétaires, et, d'autre part, adopté des pistes de réflexion pour mettre en place des mesures permettant, dans les années à venir, de faire face à cette baisse continue des dotations de l'Etat. Le président en détaille les principaux éléments.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte les mesures suivantes :

Mesures prises pour le budget 2016 :

- 1/ Réduction des charges de personnel tout en conservant les personnes recrutées en emploi aidés (CDD de remplacement en crèche non reconduits, poste actuellement non pourvu supprimé au service des déchets ménagers) ;
- 2/ Augmentation de 0,57 % des taux des ménages (hors TEOM) et de 0,51 du taux de la CFE qui se traduirait par une contribution moyenne de 1,6 € supplémentaires par foyer, pour un gain total de près de 26 400 € ;
- 3/ Réajustement à la hausse (+25 000 €) des produits de la CAF pour le contrat enfance jeunesse ;

4/ Virement à la section d'investissement ramené à 938 030 € (soit une baisse de près de 256 300 € par rapport aux chiffres indiqués dans le ROB), étant précisé que cette baisse est compensée, entre autre, par des produits d'investissement majorés au niveau des subventions pour la salle de spectacles à Peille et pour la nouvelle crèche à Contes.

Mesures à mettre en œuvre pour les budgets futurs

Poursuite de la réduction des charges de personnel par des réorganisations de service, de façon à diminuer progressivement le nombre de postes « équivalent temps plein ». Pour atteindre cet objectif, il est prévu :

- au niveau des crèches : la mise en place d'une cuisine centrale, l'harmonisation des plages horaires d'ouverture des structures, la fermeture des établissements six semaines par an (quatre en été, une à Noël, une en avril)

- au niveau des déchets ménagers : une réflexion sur le service des déchets verts (participation des bénéficiaires, aide à l'achat de broyeurs ...) à mettre en corrélation avec la future déchetterie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016

Le Président
E. MARI

LE PRÉSIDENT
E. MARI

